

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 juillet 2006

STATIONNEMENT DEVANT DOMAINE DUJAC

Après repérage sur les lieux concernés avec la Subdivision DDE de Gevrey Chambertin et Mr.SEYSSSES, il s'avère que le bâtiment nouvellement reconstruit par le Domaine DUJAC, a été implanté moitié en limite de propriété, moitié en retrait de 0,75 m de la limite communale du trottoir.

Aussi, la demande d'installation de bornes amovibles permettant une réserve de stationnement pour les camions est-elle impossible. Il est convenu que le trottoir sera remis en état par le Domaine DUJAC.

APPROBATION REVISION DU P.L.U.

A l'issue de l'enquête publique, il y a lieu d'apporter quelques modifications au dossier.

Au vu des pièces du dossier, le Conseil Municipal décide d'approuver la révision du P.L.U.

La délibération sera affichée en mairie pendant un mois, le dossier révisé est tenu à la disposition du public au secrétariat de maire, aux heures habituelles d'ouverture.

DROIT DE PREEMPTION- ADAPTATION DU P.L.U.

Suite à la révision du PLU présentement approuvée, il apparaît opportun d'adapter le périmètre du droit de préemption urbain aux zones nouvellement délimitées.

La délibération sera affichée en mairie pendant un mois.

MISSION ASSISTANCE POUR AMENAGEMENTS FONCIERS

Le maire expose les difficultés à surmonter pour réaliser l'aménagement de la zone d'activités et de la future zone d'habitat, en matière d'acquisitions foncières.

La société SCET, filiale de la Caisse des Dépôts, propose une mission de prestation de service détaillée pour les opérations foncières projetées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à signer la convention cadre et tous les avenants s'y rapportant, avec la SCET, siège social situé à Boulogne Billancourt(Hauts de Seine), représentée par M. Dominique DELBET, dont les missions pouvant faire l'objet de commande séparée, comportent les actions suivantes :

- étude foncière détaillée et estimation des terrains concernés par les opérations,
- assistance à la constitution des dossiers préalables aux acquisitions (dossiers de D.U.P)
- acquisitions amiables des terrains
- mise en place et suivi des procédures administratives et judiciaires.

MODIFICATION DUREE HORAIRE D'UN EMPLOI

Sur la demande de réduction horaire de l'agent communal des services techniques, Madame POTTIER Martine, le Conseil Municipal décide de modifier la durée hebdomadaire de l'emploi d'agent d'entretien affecté à la salle des fêtes et aux écoles primaires.

Désormais, le ménage dans les écoles sera assuré par le personnel de la communauté de communes de Gevrey Chambertin, aussi la durée horaire du poste passe de 25 heures à 17 heures, sur le seul site de la salle des fêtes.

En conséquence, le Conseil Municipal décide, sous réserve de l'avis du comité technique paritaire,

- de supprimer l'emploi d'agent d'entretien à la salle des fêtes et aux écoles à raison de 25 heures par semaine, à compter du 05/07/2006,
- de créer un emploi d'agent d'entretien de la salle des fêtes, à raison de 17 heures hebdomadaires, à compter du 05/07/06,
- de nommer Madame POTTIER Martine sur ce poste, avec son grade d'agent des services techniques titulaire et sa rémunération actuelle de l'échelon 4, indice brut 296, majoré 288, à compter du 05/07/06.

REPRISES DE CONCESSIONS PERPETUELLES A L'ETAT D'ABANDON

La possibilité pour une commune de reprendre des concessions en mauvais état et en état d'abandon est prévue par le code général des collectivités territoriales.

Une telle procédure a été engagée dans notre cimetière le 03/09/2001, et vise les concessions suivantes : Section D tombes N°6-7-8-9-10-11-13-14-15-16-17-18-19-21-22-23-24-25-26-27-29-30-40-47-51-54-55.

L'aspect d'abandon total a été reconnu pour ces dernières conformément aux dispositions susvisées.

Plus de trois années après le premier constat, un nouveau procès verbal a été rédigé le 06/02/06 pour les concessions ayant conservé l'aspect d'abandon.

Toutes les conditions requises en pareil cas, prévues par les lois et règlements, ont été rigoureusement respectées.

Le Conseil Municipal décide :

- que les concessions en état d'abandon ci-dessus énumérées, sont reprises par la commune,
- qu'un arrêté municipal prononcera leur reprise,
- que les terrains ainsi libérés seront mis en service pour de nouvelles concessions.

PLACEMENT DE FONDS

Le Conseil Municipal décide de l'ouverture d'un compte à terme de 400 000,00 € auprès du trésor public pour une durée de 3 mois.

SYNDICAT DES EAUX

La scission des compétences eau et assainissement est prononcée : l'eau pour la communauté de communes de Gevrey Chambertin et l'assainissement pour la communauté de communes de Nuits Saint Georges .

MAISONS FLEURIES

Le concours communal des maisons fleuries aura lieu lundi 24 juillet 2006, à 18h30.

QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ Derniers préparatifs du 14 juillet
- ⇒ Beaucoup de détritus sont constamment jetés le long du mur du parc de la salle des fêtes
- ⇒ Receler la plaque d'égout de la rue Aux Loups
- ⇒ Mur Cosson à reprendre, devis demandé au maçon de l'école, en attente.
- ⇒ Vandalisme sur la cellule d'éclairage public de la Place St Vincent.
- ⇒ Deux miroirs de rue à changer, un panneau de limitation à 3,5 tonnes à replacer dans la rue Basse..
- ⇒ Prochain conseil le mercredi 6 septembre, 19h.

Fait à Morey Saint Denis le 19/07/06

Le maire, Pierre BOISSET.